



10 Rond Point de la Nation 21000 DIJON

TEL 03 80 73 05 90 - FAX 03 80 73 37 72

dorgat@dorgat.fr

www.dorgat.fr

La loi ELAN est promulguée...

Elle sécurise le cadre juridique des prestations d'instruction des autorisations d'urbanisme externalisées (confiées à un professionnel)

*Le cabinet **DORGAT** dispose de cette compétence qu'il exerce déjà pour le compte de Communes.*

Afin de répondre à des besoins particuliers (moyens humains, pics d'activité...) ou pour vous assister en cas de problématiques particulières.

Appuyez-vous sur nous.

DORGAT propose son soutien pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Article L.423-1 du Code de l'Urbanisme

*Formation
Conseils juridiques
Commande publique
Assistance à maîtrise d'ouvrage
Prospectives et stratégies territoriales
Urbanisme de planification et réglementaire
Instruction des autorisations d'urbanisme*